Image not found or type unknown

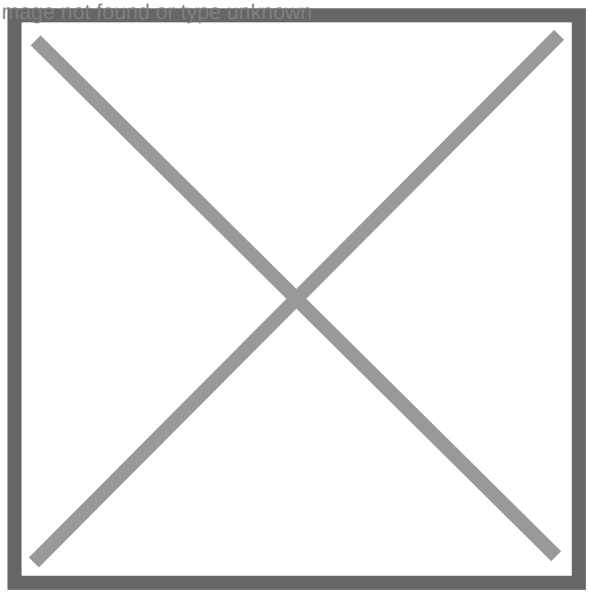

Probleme de perte de convention...

Par **spaille**, le **04/05/2011** à **11:13**

Bonjour,

Je me présente je m'appel Julien, étudiant en 3ème année d'ingénieure informatique a une ecole prive a Lyon.
J'ai eu une période de stage du 25/11/2010 au 25/04/2011, après avoir fais signer les conventions a mon maitre de stage (et seulement a lui), je les est égaré, les trois copie.

Avec mon maitre de stage on a donc voulu les faires réimprimer par mon école, cela dit, mon directeur pédagogique ne veut pas il dit que c'est une convention passé et que mon travail a donc été illégale et m'a demande de trouver une solution. (Oui je vous le confirme pour un directeur pédagogique a qui chaque etudiant donne 8000 euros par ans, son role pourrais etre comme les autres directeurs pédagogiques (de nous aider), mais non...)
Cela risque de mettre mon année en péril, le stage comptant 8 crédits de mon année.
Es ce qu'il y aurait une solution pour clore tout ca légalement ?

Merci Beaucoup,

Mazzella Julien

Par **Cornil**, le **08/05/2011** à **17:06**

Bonsoir Julien
Essaie donc d'obtenir une attestation de ton maître de stage sur le fait qu'il a bel et bien signé une convention présentée par toi pour ce stage, qui a été effectué normalement en indiquant

les rémunérations éventuellement versées.
Cela devrait suffire pour valider ton stage.
Ceci dit, tu as bien perdu du temps pour régler le problème! tu devais renvoyer les exemplaires à ton école! Au début du stage, cela n'aurait sans doute pas posé problème, pour les rééditer. Mais après la fin de celui-ci, resigner une convention antidatée est un faux en écritures privées (sur la date de signature)!
Bon courage et bonne chance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés